

# PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 24 mars 2025  
à 9 h 00 en la salle René Monnet

\*Sous réserve de sa validation par les membres présents  
du Conseil Municipal lors de la prochaine séance

Convocation du 18 mars 2025

## Étaient présents :

CARAPLIS Jacques  
CHRÉTIEN Claudine  
HÉLAS Jean-Louis  
LE COZ-BEY Françoise  
ROUX Henry-Pierre  
POUCHOT ROUGE BLANC Georges  
RAVARY Martin  
MONNET Gautier  
NOVO Riccardo

## Était absent :

BLANC Roger (pouvoir à ROUX Henry-Pierre)

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame le Maire invite le Conseil à nommer un ou une secrétaire de séance.

En l'absence de tout avis contraire des membres présents, M. MONNET Gautier, conseiller municipal qui se propose pour assurer cette fonction est nommé secrétaire de séance.

## **PRÉAMBULE :**

**Validation du procès-verbal du 20 février 2025.**

## **Décisions du Maire :**

- Décision du maire n°06/2025 portant sur le plan de financement du projet de création d'un poste de médiateur pastoral pour l'été 2025, pour 6 705 € HT.
- Décision du maire n°07/2025 portant sur le plan de financement du projet de pose d'une main courante câblée au col des Béraudes pour 1 965 € HT.
- Décision du maire n°08/2025 portant sur le plan de financement du projet de restauration du mur de soutènement de la voirie communale, rue de Sallé, pour 17 707.50 € HT, soit 19 478.25 € TTC.
- Décision du maire n°09/2025 portant sur le plan de financement du projet de remplacement des menuiseries de l'école communale, pour 13 240 € HT, soit 14 564 € TTC.
- Décision du maire n°10/2025 portant sur le plan de financement du projet de raccordement au réseau électrique du chalet d'accueil de l'OTHV au parking du Roubion pour un montant total de 1 621 € HT, soit 1 945.20 € TTC.
- Décision du maire n°11/2025 portant sur le plan de financement du projet de goudronnage au Roubion et à Plampinet pour un montant total de 90 324 € HT, soit 108 388.80 € TTC.
- Révision des téléskis : signature d'un devis de 2 675.02 € HT de l'entreprise POMA pour les fournitures et de 2 762.80 € de l'entreprise ACTIS LOCATION pour la location de l'élévateur.

La séance débute à 9h10.

## I – BUDGET

### I-1 - Adoption des comptes financiers uniques de l'exercice 2024

Madame le Maire donne lecture du compte financier unique 2024.

Il ressort de cet exposé que la situation finale est la suivante :

#### **I-1-1 - Compte financier unique 2024 – M57 Budget Principal**

|                                  |                                 |                      |
|----------------------------------|---------------------------------|----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | Dépenses                        | 1 119 207.23 €       |
|                                  | Recettes                        | 1 405 909.96 €       |
|                                  | Report année n-1                | +523 781.10 €        |
|                                  | <b>Excédent fonctionnement</b>  | <b>810 483.83 €</b>  |
| <b>Section d'investissement</b>  | Dépenses                        | 421 604.75 €         |
|                                  | Recettes                        | 168 057.49 €         |
|                                  | Report année n-1                | +218 158.83 €        |
|                                  | <b>Excédent investissement</b>  | <b>- 35 388.43 €</b> |
|                                  | <b>Résultat global hors RAR</b> | <b>775 095.40 €</b>  |

**Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour :**

- Adopte le compte financier unique 2024 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

#### **I-1-2 - Compte financier unique 2024 – M4 Budget Annexe « Camping »**

|                                 |                                |                     |
|---------------------------------|--------------------------------|---------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | Dépenses                       | 180 797.54 €        |
|                                 | Recettes                       | 125 758.21 €        |
|                                 | Report année n-1               | + 123 022.20 €      |
|                                 | <b>Excédent exploitation</b>   | <b>67 982.87 €</b>  |
| <b>Section d'investissement</b> | Dépenses                       | 24 294.29 €         |
|                                 | Recettes                       | 24 516.83 €         |
|                                 | Report année n-1               | + 122 799.15 €      |
|                                 | <b>Excédent investissement</b> | <b>123 021.69 €</b> |
|                                 | <b>Résultat global</b>         | <b>191 004.56 €</b> |

**Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,**

- Adopte le compte financier unique 2024 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

#### **I-1-3 - Compte financier unique 2024 – M49 Budget Annexe « Eau »**

|                                 |                                 |                    |
|---------------------------------|---------------------------------|--------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | Dépenses                        | 64 308.21 €        |
|                                 | Recettes                        | 104 979.97 €       |
|                                 | Report année n-1                | - €                |
|                                 | <b>Excédent exploitation</b>    | <b>40 671.76 €</b> |
| <b>Section d'investissement</b> | Dépenses                        | 280 977.07 €       |
|                                 | Recettes                        | 137 822.40 €       |
|                                 | Report année n-1                | +154 965.78 €      |
|                                 | <b>Excédent investissement</b>  | <b>11 811.11 €</b> |
|                                 | <b>Résultat global hors RAR</b> | <b>52 482.87 €</b> |

**Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,**

- Adopte le compte financier unique 2024 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

#### **I-1-4 - Compte financier unique 2024 – M43 Budget Annexe « Remontées mécaniques »**

|                                 |                                |                    |
|---------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| <b>Section d'exploitation</b>   | Dépenses                       | 58 231.21 €        |
|                                 | Recettes                       | 76 542.26 €        |
|                                 | Report année n-1               | + 4 818.30 €       |
|                                 | <b>Excédent fonctionnement</b> | <b>23 129.35 €</b> |
| <b>Section d'investissement</b> | Dépenses                       | 10 554.08 €        |
|                                 | Recettes                       | 20 650.55 €        |
|                                 | Report année n-1               | + 51 268.57 €      |
|                                 | <b>Excédent investissement</b> | <b>61 365.04 €</b> |
|                                 | <b>Résultat global</b>         | <b>84 494.39 €</b> |

**Madame le Maire s'étant retirée, le Conseil municipal, présidé par Mme Françoise LE COZ BEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,**

- Adopte le compte financier unique 2024 et le signe ;
- Charge Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

## I-2 - Fixation des taux d'imposition 2025

Madame le Maire indique qu'il convient de se prononcer sur les taux d'imposition pour 2025.

Elle précise que le taux moyen de Taxe d'habitation du Département des Hautes-Alpes est de 14,42 % et que celui appliqué par la commune est de 7,30 %.

La commune est en mesure d'appliquer une majoration spéciale de ce taux, sans impacter la taxe foncière.

En appliquant cette majoration, le taux passerait de 7,30 % à 8.02 %, ce qui engendrerait une recette supplémentaire d'environ 7000€ pour la commune. Malgré cette majoration, il est important de préciser que la commune de Névache conserve le 2<sup>ème</sup> taux d'imposition le plus faible des communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Considérant les tensions liées au logement permanent sur le territoire,  
Considérant les investissements que la commune doit réaliser pour pallier au manque de logement permanent,

Considérant le taux de résidences secondaires de 80 % sur la commune,  
Madame le Maire propose d'appliquer le taux de 8.02 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour et 1 Abstention (M. POUCHOT ROUGE BLANC Georges)**

- Fixe les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

|  |         |
|--|---------|
| Foncier bâti (TFB)   | 42,10 % |
| Foncier non bâti (TFNB)  | 55 %    |
| Taxe d'habitation (hors résidence principale et logements vacants) | 8,02 %  |

## I-3 - Affectation des résultats 2024

### I-3-1 - Affectation du résultat 2024 – M 57 « Budget principal »

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **810 483.83 €**
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>a. Résultat de l'exercice</b>                              | <b>286 702.73 €</b>  |
| <b>b. Résultats antérieurs reportés</b>                       |                      |
| D 002 du compte financier unique (si déficit)                 | 0.00 €               |
| R 002 du compte financier unique (si excédent)                | <b>523 781.10 €</b>  |
| <b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>                     | <b>810 483.83 €</b>  |
| (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) |                      |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>       |                      |
| <b>d. Solde d'exécution d'investissement</b>                  | - 35 388.43 €        |
| <b>e. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>        | - 48 332.75 €        |
| <b>Besoin de financement = d. + e.</b>                        | <b>- 83 721.18 €</b> |

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>AFFECTATION = c.</b>                                 | <b>810 483.83 €</b> |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> | <b>83 721.18 €</b>  |
| <b>Report en fonctionnement</b>                         |                     |
| EXCEDENT REPORTE : R 002                                | <b>726 762.65 €</b> |
| DEFICIT REPORTE : D 002                                 | 0.00 €              |

### **I-3-2 – Affectation du résultat 2024 – M 4 « Camping »**

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **67 982.87 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

|   |                     |
|---|---------------------|
| <b>a. Résultat de l'exercice</b>                              | <b>-55 039.33 €</b> |
| <b>b. Résultats antérieurs de l'exercice</b>                  |                     |
| D 002 du compte administratif (si déficit)                    | 0.00 €              |
| R 002 du compte administratif (si excédent)                   | <b>123 022.20 €</b> |
| <b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>                     | <b>67 982.87 €</b>  |
| (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) |                     |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>       |                     |
| <b>d. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>           | 123 021.69 €        |
| <b>e. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>        | 0.00 €              |
| <b>Besoin de financement = d. + e.</b>                        | <b>0.00 €</b>       |
| <b>AFFECTATION = c.</b>                                       | <b>67 982.87 €</b>  |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>       | <b>0.00 €</b>       |
| <b>Report en exploitation</b>                                 |                     |
| EXCEDENT REPORTE : R 002                                      | <b>67 982.87 €</b>  |
| DEFICIT REPORTE : D 002                                       | 0.00 €              |

### **I-3-3 - Affectation du résultat 2024 – M 49 « Eau »**

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **40 671.76 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>a. Résultat de l'exercice</b>             | <b>40 671.76 €</b> |
| <b>b. Résultats antérieurs de l'exercice</b> |                    |

|   |                   |
|---|-------------------|
| D 002 du compte administratif (si déficit)              | 0.00 €            |
| R 002 du compte administratif (si excédent)             | 0.00 €            |
| <b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>               | <b>40 671.76€</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b> |                   |
| d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>     | 11 811.11 €       |
| e. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>  | 128 390.88 €      |
| <b>Besoin de financement = d. + e.</b>                  | <b>0 €</b>        |
| <b>AFFECTATION = c.</b>                                 | <b>40 671.76€</b> |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> | <b>0€</b>         |
| <b>Report en exploitation</b>                           |                   |
| EXCEDENT REPORTE : R 002                                | 40 671.76€        |
| DEFICIT REPORTE : D 002                                 | 0.00 €            |

### **I-3-4 - Affectation du résultat 2024 – M 43 « Remontées mécaniques »**

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : **23 129.35 €**
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

|   |                    |
|---|--------------------|
| <b>a. Résultat de l'exercice</b>                              | <b>18 311.05 €</b> |
| <b>b. Résultats antérieurs de l'exercice</b>                  |                    |
| D 002 du compte administratif (si déficit)                    | 0.00 €             |
| R 002 du compte administratif (si excédent)                   | 4 818.30 €         |
| <b>Résultat à affecter : c. = a. + b.</b>                     | <b>23 129.35 €</b> |
| (si c. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) |                    |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>       |                    |
| d. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>           | 61 365.04 €        |
| e. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>        | 0.00 €             |
| <b>Besoin de financement = d. + e.</b>                        | <b>0.00 €</b>      |
| <b>AFFECTATION = c.</b>                                       | <b>23 129.35 €</b> |
| <b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>       | <b>0.00 €</b>      |
| <b>Report en exploitation</b>                                 |                    |
| EXCEDENT REPORTE : R 002                                      | 23 129.35 €        |
| DEFICIT REPORTE : D 002                                       | 0.00 €             |

### **I-4 - Budgets primitifs 2025**

#### **I-4-1 - Budget principal « M 57 »**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

| Section de fonctionnement | Dépenses                                 |                           | 2 041 304.15 € |
|---------------------------|--|---------------------------|----------------|
|                           | 011                                      | Charges caractère général | 698 555.20 €   |
| 012                       | Charges personnel                        | 560 314.00 €              |                |
| 014                       | Atténuations produits                    | 35 000.00 €               |                |
| 65                        | Autres charges gestion courante          | 60 750.00 €               |                |
| 66                        | Charges financières                      | 5 539.76 €                |                |
| 67                        | Charges exceptionnelles                  | 500.00 €                  |                |
| 68                        | Dotations aux provisions                 | 51.00 €                   |                |
| 042                       | Opérations Ordre                         | 38 394.19 €               |                |
| 023                       | Virement à la section d'investissement   | 642 200.00 €              |                |
|                           | Recettes                                 |                           | 2 041 304.15 € |
|                           | 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 726 762.65 €              |                |
|                           | 13 Atténuations charges                  | 2 000.00 €                |                |
|                           | 70 Produits des services                 | 313 218.00 €              |                |
|                           | 73 Impôts et Taxes                       | 367 500.00 €              |                |
|                           | 74 Dotations et participations           | 485 235.00 €              |                |
|                           | 75 Autres produits gestion courante      | 143 000.00 €              |                |
|                           | 77 Produits spécifiques                  | 377.00 €                  |                |
|                           | 042 Opérations Ordre                     | 3 211.50 €                |                |

| Section d'investissement | Dépenses   |                  | 1 474 361.67 € |
|--------------------------|--|------------------|----------------|
|                          | 040  | Opérations Ordre | 3 211.50 €     |
| 16                       | Emprunts et dettes assimilées  | 36 524.90 €      |                |
| 20                       | Immobilisations incorporelles  | 98.29 €          |                |
| 001                      | Résultat d'investissement 2024 reporté   | 35 388.43 €      |                |
|                          | Total des opérations d'équipements incluant RAR et propositions nouvelles 2025 |                  | 1 399 138.55 € |
|                          | Nouvelles propositions budgétaires 2025 :                                      |                  |                |
| 102                      | Pistes, sentiers divers  | 19 465.00 €      |                |
| 123                      | Aménagement village  | 134 000.00 €     |                |
| 130                      | Implantation future mairie   | 275 000.00 €     |                |
| 133                      | Bâtiments communaux  | 42 200.00 €      |                |
| 134                      | Acquisition matériel   | 25 860.00 €      |                |
| 140                      | Aménagement vallée   | 55 000.00 €      |                |
| 142                      | Eglises, chapelles, patrimoine religieux                                       | 413 075.00 €     |                |
| 148                      | Refuge de Laval  | 5 000.00 €       |                |
| 164                      | Currage torrent  | 174 000.00 €     |                |
| 175                      | Aménagement Vallée Etroite   | 11 800.00 €      |                |
| 180                      | PLU  | - €              |                |
| 181                      | Lotissement de Roubion   | 5 000.00 €       |                |
| 183                      | Natura 2000  | - €              |                |
| 195                      | Eclairage public   | 4 000.00 €       |                |
| 197                      | Alpages  | 28 600.00 €      |                |
|                          | <i>RAR 2024 pour rappel</i>  | 206 138.55 €     |                |
|                          | Recettes   |                  | 1 474 361.67 € |
|                          | 021 Virement de la section de fonctionnement                                   | 642 200.00 €     |                |
|                          | 024 Produits des cessions  | - €              |                |
|                          | 040 Opérations d'ordre   | 38 394.19 €      |                |
|                          | 10 Dotations fonds de réserve  | 30 000.00 €      |                |
|                          | 1068 Affectation résultat fonctionnement                                       | 83 721.18 €      |                |
|                          | 13 Subventions d'investissement  | 522 240.50 €     |                |
|                          | 16 Emprunts et dettes assimilées   | - €              |                |
|                          | <i>RAR 2024 pour rappel</i>  | 157 805.80 €     |                |

- Remercie Odile BONNAMOUR pour son accompagnement à l'élaboration des budgets.

#### **I-4-2 - Budget annexe « M 4 » Camping**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en exploitation qu'en investissement et se présentant comme suit :

|                                  |  |   |                     |
|----------------------------------|--|---|---------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>Dépenses</b>                          |   | <b>188 082.87 €</b> |
|                                  | 011                                      | Charges caractère général                 | 66 637.86 €         |
|                                  | 012                                      | Charges personnel                         | 80 000.00 €         |
|                                  | 65                                       | Autres charges gestion courante           | 200.00 €            |
|                                  | 66                                       | Charges financières                       | 100.00 €            |
|                                  | 67                                       | Charges exceptionnelles                   | 200.00 €            |
|                                  | 68                                       | Dotations aux provisions et dépréciation  | 50.00 €             |
|                                  | 022                                      | Dépenses imprévues de fonctionnement 7,5% | 5 039.09 €          |
|                                  | 042                                      | Opérations Ordre                          | 25 855.92 €         |
|                                  | 023                                      | Virement à la section d'investissement    | 10 000.00 €         |
|                                  | <b>Recettes</b>                          |   | <b>188 082.87 €</b> |
|                                  | 002 - Résultat de fonctionnement reporté |   | 67 982.87 €         |
|                                  | 70                                       | Vente produits fabriqués, prestations     | 120 000.00 €        |
|                                  | 75                                       | Autres produits gestion courante          | 100.00 €            |
| 77                               | Produits exceptionnels                   | - €                                       |                     |

|                                 |   |  |                     |
|---------------------------------|---|--|---------------------|
| <b>Section d'investissement</b> | <b>Dépenses</b>                         |  | <b>162 877.61 €</b> |
|                                 | 20                                      | Immobilisations incorporelles            | 118 614.06 €        |
|                                 | 21                                      | Immobilisations corporelles              | 3 900.00 €          |
|                                 | 23                                      | Immobilisations en cours                 | 25 000.00 €         |
|                                 | 45                                      | Opérations pour compte de tiers          | 4 000.00 €          |
|                                 | 020                                     | Dépenses imprévues                       | 11 363.55 €         |
|                                 | <b>Recettes</b>                         |  | <b>162 877.61 €</b> |
|                                 | 001 - Résultat d'investissement reporté |  | 123 021.69 €        |
|                                 | 45                                      | Opérations pour compte de tiers          | 4 000.00 €          |
|                                 | 040                                     | Opérations d'ordre (amort)               | 25 855.92 €         |
|                                 | 021                                     | Virement de la section de fonctionnement | 10 000.00 €         |

#### **I-4-3 - Budget annexe « M 49 » Eau**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

|                                  |  |                                 |                       |
|----------------------------------|--|---------------------------------|-----------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | <b>Dépenses</b>                          |                                 | <b>141 267.75 €</b>   |
|                                  | 011                                      | Charges caractère général       | 101 549.27 €          |
|                                  | 012                                      | Charges de personnel            | 8 000.00 €            |
|                                  | 65                                       | Autres charges gestion courante | 4 700.00 €            |
|                                  | 67                                       | Charges exceptionnelles         | 500.00 €              |
|                                  | 68                                       | Dotations aux provisions        | 100.00 €              |
|                                  | 022                                      | Dépenses imprévues              | 8 013.70 €            |
|                                  | 042                                      | Opérations Ordre                | 18 404.78 €           |
|                                  | <b>Recettes</b>                          |                                 | <b>141 267.75 €</b>   |
|                                  | 002 - Résultat de fonctionnement reporté |                                 | 40 671.76 €           |
|                                  | 042                                      | Opérations d'ordre              | 4 395.99 €            |
| 70                               | Vente produits fabriqués, prestations    | 95 700.00 €                     |                       |
| 75                               | Autres produits de gestion courante      | 500.00 €                        |                       |
| <b>Section d'investissement</b>  | <b>Dépenses</b>                          |                                 | <b>1 003 356.77 €</b> |
|                                  | 20                                       | Immobilisations incorporelles   | 48 810.00 €           |
|                                  | 23                                       | Immobilisations en cours        | 928 150.78 €          |
|                                  | 45                                       | Opérations pour compte de tiers | 22 000.00 €           |
|                                  | 040                                      | Opérations d'ordre              | 4 395.99 €            |
|                                  | <b>Recettes</b>                          |                                 | <b>1 003 356.77 €</b> |
|                                  | 001 - Résultat d'investissement reporté  |                                 | 11 811.11 €           |
|                                  | 13                                       | Subventions d'investissement    | 822 750.00 €          |
|                                  | 45                                       | Opérations pour compte de tiers | 22 000.00 €           |
| 040                              | Opérations d'ordre (amort)               | 18 404.78 €                     |                       |
|                                  | <i>RAR 2024</i>                          | 128 390.88 €                    |                       |

#### **I-4-4 – Budget annexe « M 43 » Remontées mécaniques**

Madame le Maire présente tous les chapitres.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve le budget présenté par nature, voté par chapitre, tant en fonctionnement qu'en investissement et se présentant comme suit :

| Section de fonctionnement | Dépenses                                 |                                       | 63 683.43 € |
|---------------------------|--|---------------------------------------|-------------|
|                           | 011                                      | Charges caractère général             | 17 574.00 € |
| 012                       | Charges personnel                        | 25 000.00 €                           |             |
| 65                        | Autres charges de gestion courante       | 20.00 €                               |             |
| 67                        | Charges exceptionnelles                  | 5 162.47 €                            |             |
| 022                       | Dépenses imprévues                       | 1 706.73 €                            |             |
| 042                       | Opérations Ordre                         | 14 220.23 €                           |             |
|                           | Recettes                                 |                                       | 63 683.43 € |
|                           | 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 23 129.35 €                           |             |
|                           | 70                                       | Vente produits fabriqués, prestations | 30 000.00 € |
|                           | 042                                      | Opérations Ordre                      | 10 554.08 € |

| Section d'investissement | Dépenses                                |                              | 160 075.27 € |
|--------------------------|---|------------------------------|--------------|
|                          | 23                                      | Immobilisations en cours     | 139 089.48 € |
| 020                      | Dépenses imprévues                      | 10 431.71 €                  |              |
| 040                      | Opérations Ordre                        | 10 554.08 €                  |              |
|                          | Recettes                                |                              | 160 075.27 € |
|                          | 001 - Résultat d'investissement reporté | 61 365.04 €                  |              |
|                          | 13                                      | Subventions d'investissement | 84 490.00 €  |
|                          | 040                                     | Opérations d'ordre (amort)   | 14 220.23 €  |

### I-5 - Mise en place de la fongibilité des crédits - décision du taux applicable

Considérant que la collectivité souhaite autoriser le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitres à chapitres.

L'article L5217-10-6 du CGCT, qui s'applique à la nomenclature M57, donne au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, sauf cas particulier des articles spécialisés par l'assemblée délibérante. Ces virements ne seront réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, transmise au représentant de l'Etat dans le Département. Le Maire est par ailleurs tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Pour l'exercice budgétaire et comptable 2025, les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 1 360 709.96 €.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 1 435 761.74 €.

Le taux de fongibilité choisi par la collectivité est de 7,5 %.

Ainsi, les mouvements de crédits que pourra opérer le Maire seront plafonnés à :

-Dépenses réelles de fonctionnement : 102 053.24 €

-Dépenses réelles d'investissement : 107 682.13 €

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,

- Autorise Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses

réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget dont les plafonds sont précisés précédemment ;

- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

## **I-6 – Mouvements entre budgets**

### **I-6 – 1 – Budget eau / budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-2.

Considérant que le service de l'eau potable ne prend en charge aucune dépense liée aux charges de personnel, ni à différentes charges, qui sont assurées par le budget principal.

Afin de tenir compte des heures d'intervention du personnel technique de la commune sur le réseau d'eau potable et du personnel administratif sur les dossiers y afférent, il est proposé de facturer au budget eau, pour l'année 2025, un volume de 400 heures de travail multiplié par le taux horaire moyen des agents concernés, ce qui représente un total de 8 000 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve cet exposé et valide la répartition des charges indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2025 ;
- Autorise la refacturation de ces dépenses au budget annexe d'eau potable ;
- Charge Mme le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **I-6 – 2 – Budget remontées mécaniques / budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-2.

Considérant les charges suivantes assumées par le budget principal à destination des remontées mécaniques :

- Une charge de travail supportée par le personnel des services techniques estimée à environ 120 heures par an, soit 2 000 €
- Le coût de l'assurance estimé à 1 974 €
- Le coût des vêtements estimé à 400 €

Le montant total du transfert de charges s'élève à 4 374€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve cet exposé et valide la répartition des charges indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2025 ;
- Autorise la refacturation de ces dépenses au budget annexe des remontées mécaniques ;
- Charge Mme le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

### **I-6 – 3 – Budget camping / budget principal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-2.

Considérant les charges suivantes assumées par le budget principal à destination du camping :

- Une charge de travail supportée par le personnel des services techniques estimée à environ 400 heures par an, soit 8 000 €
- Des opérations de maintenance estimées à 2 000 €
- Du carburant estimé à 3 000 €
- Le coût des assurances à hauteur de 5 874 €
- Le coût des vêtements pour 2 000 €
- La taxe foncière pour un montant de 570 €.

Le montant total du transfert de charges s'élève à 21 444 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve cet exposé et valide la répartition des charges indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2025 ;
- Autorise la refacturation de ces dépenses au budget annexe du camping ;
- Charge Mme le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## **II – TRAVAUX**

### **II-1 – Convention SyME-Rénov de mandat de Maîtrise d'Ouvrage publique pour la rénovation du bâtiment de la future mairie (Mission 2)**

Madame le Maire demande à Monsieur Jean-Louis HELAS de présenter cette délibération.

M. HELAS rappelle dans un premier temps que les études de Faisabilité conduites par le bureau d'études FLORES se terminent.

Pour cette étape la Commune a été accompagnée par :

- Territoire d'Energie Hautes-Alpes (Syme 05) qui a assuré la partie relative à l'accompagnement et assistance générale à caractère administratif, financier et technique pour les phases amont à l'opération de réalisation de la future mairie (sous forme de propositions, conseils, d'organisation et de suivi) ;
- et le C.A.U.E qui a assuré la partie relative à la complétude de sa note d'opportunité réalisée en janvier 2022 et à l'écriture d'un cahier des charges pour le recrutement d'un programmiste et l'accompagnement de la commune tout au long du travail effectué par le programmiste retenu, à savoir le bureau d'études FLORES.

Ces premières études ont permis :

- dans un premier temps, de retenir la réimplantation de la future Mairie en lieu et place de l'ancienne, au cœur du Hameau de Névache (près de l'église),
- et ensuite de comparer trois types de réhabilitation de l'ancien bâtiment.

L'analyse technique, financière et environnementale (services de l'ABF) a conduit à retenir un scénario appelé 1 bis qui consiste principalement à :

- ne conserver que les murs extérieurs du bâtiment existant, et si possible l'escalier intérieur,
- consolider les fondations de celui-ci,

- consolider les structures conservées après démolition de sa structure interne,
- réaliser une protection contre le Radon sous la dalle du RDC,
- réaménager l'intérieur du bâtiment, y compris sa toiture.
- et à réaménager les extérieurs de la future mairie, avec notamment la Place elle-même.

La présente délibération consiste :

à confier à Territoire d'Energie Hautes Alpes (Syme 05) l'assistance à maîtrise d'ouvrage (MOA) pour la réhabilitation et la rénovation thermique du bâtiment. L'historique et les modalités du projet sont rappelés et précisés dans la convention, jointe à la présente délibération.

La mission s'inscrit dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage régie par les dispositions des articles L. 2422-5 et suivants du Code de la commande publique et intervient à la phase opérationnelle de l'opération. Dans le cadre de cette mission, Territoire d'Energie exercera au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage (Mairie de Névache), les attributions détaillées à l'Article 4 afin de mener à bien la gestion du projet, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération que le Maître d'Ouvrage aura arrêtée.

Ses missions porteront sur :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
- Préparation du choix des maîtres d'œuvre,
- Signature et gestion des marchés de maîtrise d'œuvre, versement de la rémunération des maîtres d'œuvre,
- Préparation du choix du contrôleur technique et autres prestataires d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Signature et gestion des marchés de contrôle technique d'étude ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Versement de la rémunération du contrôleur technique et autres prestataires d'études ou d'assistance au maître d'ouvrage,
- Préparation du choix puis signature et gestion du contrat d'assurance de dommages,
- Préparation du choix des entrepreneurs et fournisseurs,
- Signature et gestion des marchés de travaux et fournitures,
- Versement de la rémunération des entreprises et fournisseurs,
- Réception des travaux,
- Gestion financière et comptable de l'opération,
- Gestion administrative,
- Actions en justice.

Le montant des prestations de Territoire d'Energie est défini par un Taux de 5 % sur le montant H.T. des travaux évalués à 2 413 067 € (Scénario 1 bis) **soit : 120 653,35 €.**

Enveloppe financière prévisionnelle

| Phases Etude / Travaux   | Equipe de maîtrise d'Œuvre | Bureau de Contrôle / Bureau d'études | Entreprises           | Total H.T.            | Total TTC TVA 20%*    |
|--|----------------------------|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Maitrise d'Œuvre suivant loi MOP (ESQ, AVP, PRO, ACT, VISA, DET, AOR, OPC) basé sur le montant des travaux | 273 823,20 €               |                                      |                       | 273 823,20 €          | 328 587,84 €          |
| <b>TRAVAUX - Estimation phase Programmation</b>  |                            |                                      | <b>1 968 104,25 €</b> | <b>1 968 104,25 €</b> | <b>2 361 725,10 €</b> |
| Préparation chantier   |                            |                                      | 232 000,00 €          |                       |                       |
| Travaux de fondations - Gros Œuvre   |                            |                                      | 649 125,00 €          |                       |                       |
| Travaux de rénovation thermique de l'enveloppe   |                            |                                      | 243 959,00 €          |                       |                       |
| Travaux de chauffage, électricité, plomberie   |                            |                                      | 293 547,00 €          |                       |                       |
| Travaux de réaménagement intérieur   |                            |                                      | 190 764,00 €          |                       |                       |
| Travaux d'aménagements extérieurs  |                            |                                      | 102 000,00 €          |                       |                       |
| Aléas et imprévus - réactualisation des prix   |                            |                                      | 256 709,25 €          |                       |                       |
| <b>Bureau de contrôle, SPS, divers</b>   |                            | <b>171 139,50 €</b>                  |                       | <b>171 139,50 €</b>   | <b>205 367,40 €</b>   |
| <b>Sous-total</b>  |                            |                                      |                       | <b>2 413 066,95 €</b> | <b>2 895 680,34 €</b> |
| <b>MAITRISE D'OUVRAGE TE05 - Taux 5 % (sur H.T.)</b>   |                            |                                      |                       | <b>120 653,35 €</b>   |                       |
| <b>TOTAL</b>   |                            |                                      |                       | <b>2 533 720,30 €</b> | <b>3 016 333,69 €</b> |

\*Taux de TVA à valider

Annexe à modifier et compléter par voie d'avenant.

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour et 1 Abstention (M. POUCHOT ROUGE BLANC Georges)

- Accepte le principe de l'opération,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention ci-annexée avec Territoire d'Énergie Hautes-Alpes,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

## II-2 – Modification du système des barrières automatiques complément

Madame le Maire demande à Monsieur HELAS Jean-Louis de présenter cette délibération.

M. HELAS rappelle la délibération du 16 décembre 2024 validant une simplification de l'ensemble du dispositif actuel, tout en gardant au maximum les matériels présents, et en permettant des interventions rapides de maintenance ou de réparations.

Ces barrières seront franchissables en composant un code d'accès (modifiable périodiquement) ou bien en utilisant une télécommande.

La commune de Névache décide par ailleurs de fournir gratuitement cette télécommande uniquement aux propriétaires ayant une résidence principale à Ville Haute et en Haute Vallée, ainsi que les socio-professionnels concernés.

Tous les autres Ayants-droits devront payer cette télécommande.

Afin de pouvoir réaliser les adaptations nécessaires, la société PERDIGON nous a confirmé et détaillé les travaux à réaliser et leurs montants à savoir :

- La suppression des caméras et la mise en place d'un module GSM dans chaque barrière pour un coût de 2 278,48 € TTC (devis validé lors du conseil municipal du 16 décembre 2024) ;
- La mise en place d'horloges pour permettre la gestion des heures de mise en service chaque matin et d'arrêt pour la nuit pour un coût de 1 103.68 € TTC ;
- La fourniture des 126 télécommandes recensées pour un coût global arrondi à 5 400 € TTC ;
- La mise en place d'une maintenance annuelle des barrières pour un coût de 960 € TTC (devis validé lors du conseil municipal du 16 décembre 2024) ;

La Société WEBSENSO qui assure déjà la maintenance informatique du Portail-Barrières en place sur le site de la Mairie, a également été sollicitée. Son intervention permet à la commune de gérer tous les Ayants-droits pouvant rentrer dans le hameau de Ville Haute et/ou monter en Haute Vallée.

Le nouveau système mis en place par PERDIGON, en coordination avec la Communauté de Communes du Briançonnais et la société RESALP (qui assure la mise en place des Navettes), nécessite de pouvoir communiquer aux Ayants-droits les codes d'accès, changés périodiquement.

Pour ce faire, WEBSENSO nous a chiffré le coût des modifications à réaliser, à savoir :

- La modification et l'adaptation du logiciel existant pour un coût de 3 330 € TTC ;
- L'intégration de l'ensemble des données mises à jour de l'ensemble des Ayants-droits pour un coût de 1 500 € TTC ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve cet exposé ;
- Autorise Madame le Maire à signer les devis et mandater les sommes correspondantes.

### **II-3 – Passage en LED du réseau d'éclairage public**

Madame le Maire rappelle que la compétence « éclairage public » est déléguée à TE05. Dans le cadre de la politique de sobriété énergétique et de rénovation de son éclairage engagée par la commune, TE05 propose d'équiper l'intégralité de la commune de lanternes LED. Pour rappel, la commune est équipée de 145 points lumineux et des lanternes LED ont déjà été installées à chaque réparation depuis 2022.

Le coût de ce déploiement s'élève à 95 000 € HT pour la fourniture et pose sur 112 points lumineux. Ce prix s'inscrit dans le cadre d'une commande groupée avec des communes adhérentes à TE05.

Un dossier de subvention a été déposé par TE05 auprès du Fonds Vert. Le coût restant à charge pour la commune est de 52 250 € (incluant la rémunération de TE05) et sera inscrit au budget 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve cet exposé ;
- Autorise Mme le Maire à mandater les dépenses correspondantes qui seront inscrites au budget 2026.

## **III – FONCIER**

### **III-1– Echange parcelles - Annie BOUTEILLE – désaffectation et déclassement du domaine public**

Madame le Maire rappelle la délibération du 20 février 2025 relative à l'échange de parcelles avec Madame Annie BOUTEILLE.

Elle rappelle que la partie du domaine public communal cédée, d'une emprise d'environ 22m<sup>2</sup>, se situe devant sa maison d'habitation à Plampinet.

Considérant que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique.

Elle ajoute que cette portion de domaine public est délaissée et ne revêt pas d'un usage ou intérêt public particulier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Constate la désaffectation du domaine public d'une emprise d'environ 22m<sup>2</sup>,
- Prononce le déclassement du domaine public d'une emprise d'environ 22m<sup>2</sup>,
- Dit que les frais de géomètre pour déterminer le découpage parcellaire et l'établissement du document d'arpentage seront à la charge de Mme BOUTEILLE.

**III-2 – Echange parcelles – Claude DEVALLE**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur DEVALLE Claude a formulé une demande d'échange de parcelles.

Il souhaiterait acquérir une partie des parcelles communales G 3130 et G 3129 d'une surface de 4600m<sup>2</sup> en échange des parcelles G 2640 et G 2639 d'une surface de 4932m<sup>2</sup>.

Le coût estimé des parcelles est le suivant :

| Parcelles communales | Surface | Prix / m2 | Coût total    | Parcelles M. DEVALLE | Surface | Prix / m2 | Coût total    |
|----------------------|---------|-----------|---------------|----------------------|---------|-----------|---------------|
| G 3130               | 3250 m2 | 0.30 €    | 975 €         | G2640 et G2639       | 4932m2  | 0.10 €    | 493.20 €      |
| G 3129               | 1354 m2 | 0.10 €    | 135 €         | Soulte               |         |           | 616.80 €      |
|                      |         |           | <b>1110 €</b> |                      |         |           | <b>1110 €</b> |

Il est convenu que Monsieur DEVALLE prenne à sa charge les frais d'acte et de bornage.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve cet exposé ;
- Autorise Madame le Maire à procéder à cet échange en tenant compte de l'évaluation exposée dans le tableau et à signer les documents afférents ;
- Autorise Madame le Maire à encaisser la soulte.

**IV – ADMINISTRATION GENERALE**

**IV-1 – Marchés estivaux 2025 - complément brocante professionnelle**

Madame le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2025 faisant référence aux marchés estivaux. Elle indique qu'une demande supplémentaire a été formulé depuis, par M. LIPPERT Alain pour l'organisation d'une brocante professionnelle le mardi 12 août 2025 à Plampinet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix Pour,**

- Approuve cet exposé ;
- Décide que la manifestation donnera lieu au versement d'une participation de 300 € au profit de la Commune et demande à Mme le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant.
- Impose que l'organisateur de cette journée procède ou fasse procéder au nettoyage de l'emplacement utilisé avant son départ. En

cas de manquement il s'exposera à la facturation des frais de nettoyage sur la base horaire de 100 €.

À 11h22, Monsieur Martin RAVARY doit quitter le conseil municipal pour raisons personnelles et ne participe donc pas aux délibérations suivantes.

#### **IV-2 – ONF – Plan de gestion 2025**

Dans le cadre de son plan de gestion de la forêt communale de Névache 2012-2031, la commune prévoit :

- Une coupe conditionnelle sur la parcelle 14 i. Cette parcelle devait être mise en affouage en 2025, or en raison de bois restant à récupérer, il est proposé de reporter l'affouage sur cette parcelle en 2026.
- Une coupe sur la parcelle 54 i. Il est proposé de reporter l'exploitation à 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,**

- Approuve le plan de gestion 2025 proposé ;

#### **IV-3 – ONF - Programme de travaux 2025**

Cette délibération est reportée.

### **V – PLU**

#### **V-1 – Procédure de révision simplifiée n°1 du PLU**

Madame le Maire rappelle la délibération du 4 avril 2024 engageant une procédure de révision allégée du PLU.

Elle précise qu'il convient d'engager conjointement une procédure de révision simplifiée du PLU.

Cette révision simplifiée a pour objectif de répondre en terme de délai aux objectifs de réalisation du lotissement communal à court terme, ce que ne permet plus la révision allégée n° 1, celle-ci ayant pris du retard.

Madame le Maire précise que la révision allégée du PLU initiée en 2024 pour diverses modifications du PLU se poursuit pour une durée indéterminée à ce jour.

Elle indique qu'un nouveau devis intégrant la révision simplifiée n°1 a été réalisé par ALPICITE, pour un montant de 10 440 € TTC.

La réalisation de la révision simplifiée n° 1 du PLU comprend :

1. Assistance administrative et juridique pendant toute la procédure (arrêté de prescription, délibération fixant les modalités de mise à disposition du dossier au public, délibération d'approbation, article de presse, courriers d'accompagnement ...) ;
2. Modification du règlement écrit et du zonage conformément aux points sollicités :
  - a. Ajuster les zone 1AU du Roubion suite à la vente d'une partie d'une parcelle et y intégrer une obligation de création de logements permanents ;
  - b. Faire évoluer les règles d'implantations des panneaux thermiques et photovoltaïques ;
  - c. Adapter le règlement des toitures en zones N (précision sur l'avis de l'ABF concernant le bac acier) ;
  - d. Etablir des règles pour les huisseries et parler d'aspect bois ;

- e. Adapter le périmètre des zones humides et des pelouses sèches aux abords des maisons classées dans ces zones (comme erreur matérielle) et clarifier le fait que l'étude dérogatoire peut être menée par l'animatrice N2000 ;
3. Modification des OAP conformément aux points sollicités :
  - a. Adapter l'OAP de la zone 1AU du Roubion au nouveau périmètre, et retravailler le contenu pour correspondre au projet ;
  - b. Adapter l'OAP (et si nécessaire le règlement) sur l'OAP de Fortville, pour laisser plus de souplesse pour les équipements publics notamment ;
  - c. Corriger l'erreur matérielle entre l'OAP n°3 de densification du Roubion et le règlement écrit concernant le seuil de déclenchement de la création de logements sociaux.
4. Mettre à jour les annexes ;
5. Rédaction du rapport de présentation ;
6. Rédaction du dossier d'examen au cas par cas de la procédure (auprès de la MRAe), en auto-évaluation ;
7. Assistance dans la mise à disposition du dossier au public (publicité, mise en forme et rédaction du dossier ...) ;
8. Analyse des résultats des consultations publiques et PPA ;
9. Modification et finalisation du dossier pour approbation ;
10. Mise à jour du GPU sur la base de celui existant.

Enfin, le devis prévoit plusieurs options :

1. Réunions complémentaires sous diverses formes ;
2. Accompagnement de la procédure en cas de demande d'évaluation environnementale après examen au cas par cas, cette démarche comprenant :
  - a. Une concertation préalable obligatoire (dont délibération permettant de la définir), et le bilan de cette concertation (délibération également) ;
  - b. Une mise à jour de l'évaluation environnementale dans le rapport de présentation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix Pour,**

- Approuve cet exposé et prescrit la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme ;
- Autorise Madame le Maire à mandater la somme correspondante.

La séance se termine à 11h45.